



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



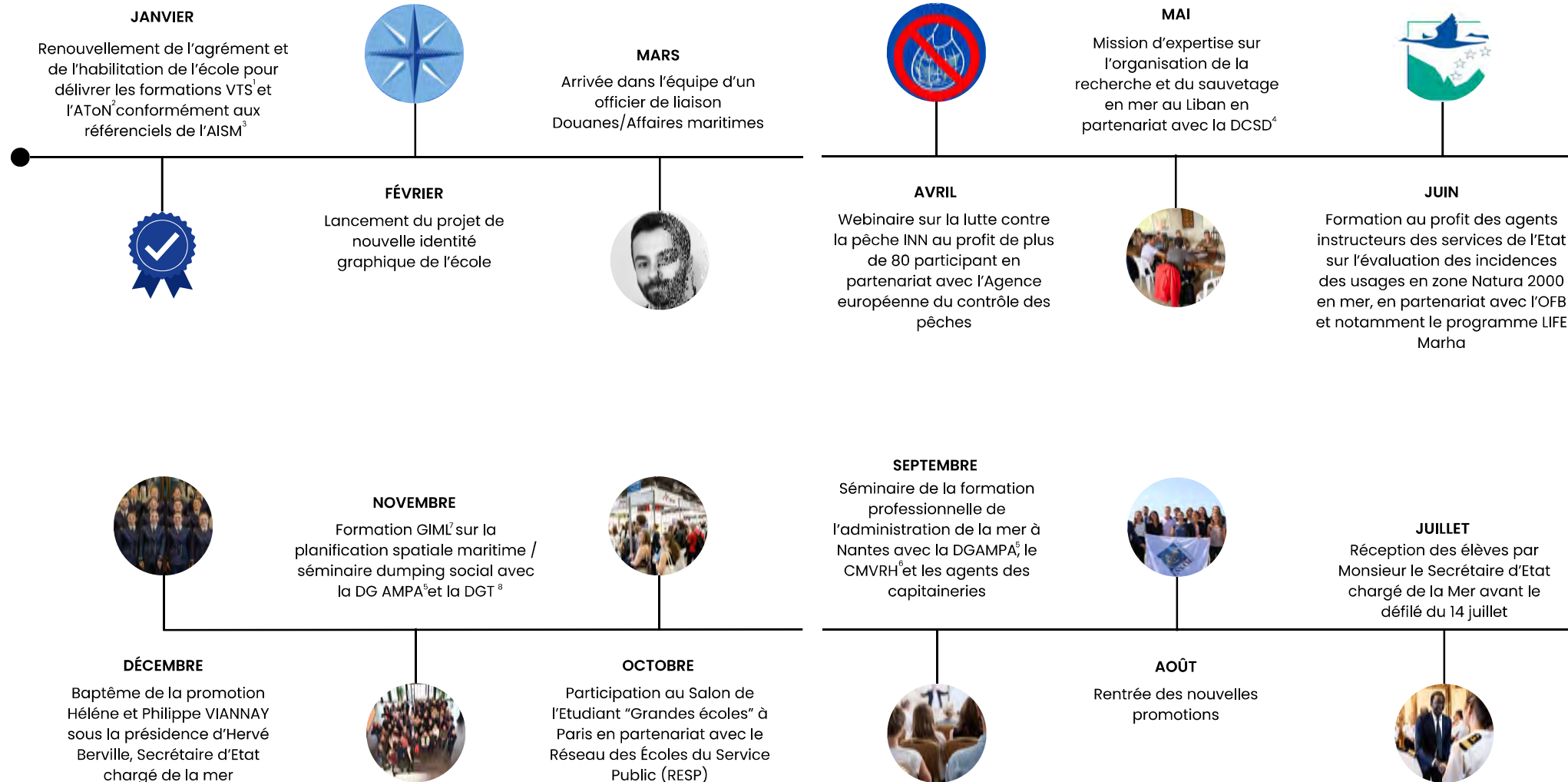
**École
du Service Public
de la Mer**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ÉCOLE DU SERVICE PUBLIC
DE LA MER

2023

FAITS MARQUANTS 2023



¹VTS : Vessel Traffic Service = services de trafic maritime

²AtoN : Aids to Navigation = aides à la navigation maritime

³AIsm : Association Internationale de Signalisation Maritime

⁴DCSD : Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense

⁵DGAMPA : Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

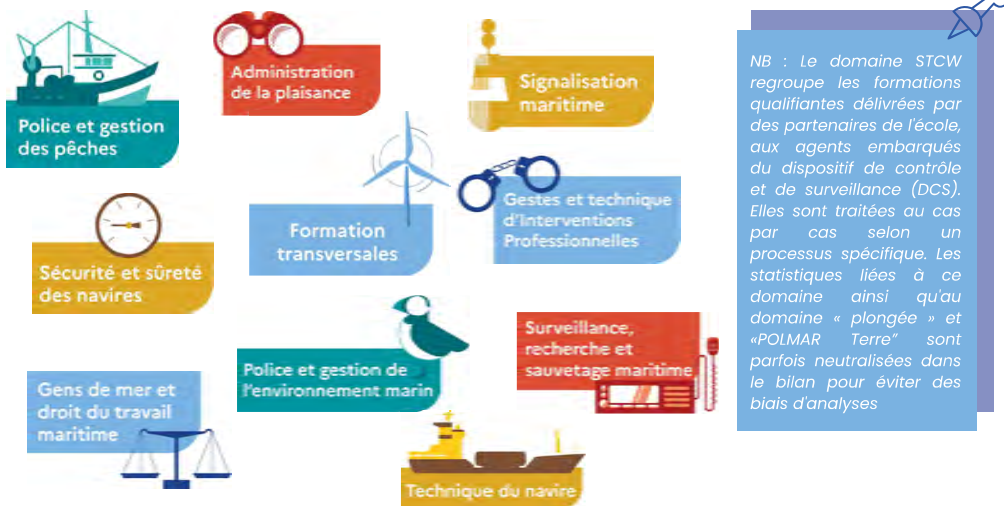
⁶CMVRH : Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines

⁷GIML : Gestion Intégrée Mer et Littoral

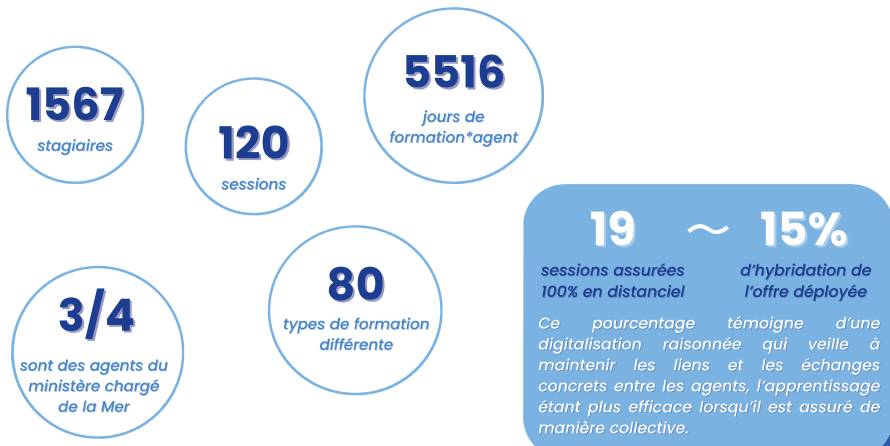
⁸DGT : Direction générale du Travail

FORMATION CONTINUE

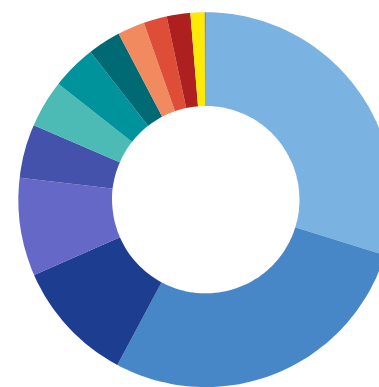
10 thématiques de formation :



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FORMATION CONTINUE EN 2023



Qui bénéficie des formations de l'école ?

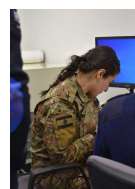
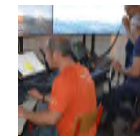


Opérateurs et associations : OFB, Enim, Ifremer, Cerema, SNSM, ... (66)	Gendarmerie Maritime ou départementale (32)
Administrations étrangères (62)	Etablissements de formation professionnelle maritime (19)
Grands ports maritimes (46)	Comités des pêches (1)
CROSS (171)	Douanes (38)
Directions régionales, interrégionales et ultramarines (480)	Préfectures et SDIS (1)
Directions départementales des territoires et de la mer (452)	Administrations centrales (75)
Administrations provinciales (136)	Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités / protection des populations (33)

L'augmentation du volume de formation et l'ouverture à des publics différents garantie une proportion stable de places au profit des agents du ministère chargé de la mer.

Les agents des opérateurs sous tutelle du Ministère de la transition écologique peuvent bénéficier des formations de l'école et on constate une augmentation de cette fréquentation notamment au profit de l'OFB.

L'école forme aussi les équipages des unités de la SNSM au rôle de coordonnateur sur zone.



Enfin, les agents des administrations étrangères bénéficient des formations de l'école au titre de la coopération.

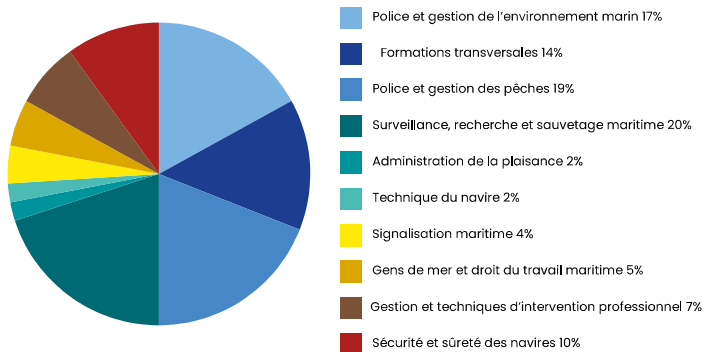
Ces partenariats concernent essentiellement :

- le domaine du sauvetage en mer sous l'égide de l'Institut de sécurité maritime inter-régionale (architecture de Yaoundé) pour les pays du Golfe de Guinée,
- le domaine du contrôle des pêches et de la lutte contre la pêche INN en lien avec l'EFCA (European Fisheries Control Agency).



La première formation « sauvetage en mer - naufragés migrants » a rassemblé en décembre 2021 des agents de la Douane, de la Marine nationale, de la SNSM et des moyens privés d'assistance affrétés par l'État. En 2023, ce sont les unités hauturières du Dispositif de Contrôle et de Surveillance qui ont demandé à être formées aux techniques spécifiques de sauvetage en mer des naufragés migrants.

Répartition des formations par domaine



Les domaines offrant le plus de journées de formation sont ceux qui sont facilement accessibles pour les partenaires extérieurs. La demande extérieure est toujours en forte croissance. Le rôle de l'école au profit des administrations concourant à l'action de l'État en mer s'est substantiellement accru : elle devient le point de contact de référence pour tous les besoins en compétences sur les politiques publiques maritimes.



136

stagiaires en 2023
(hors officiers mariners des CROSS
comptés à part)

4^{ème}

organisme bénéficiaire
des formations



Le domaine "police et gestion de l'environnement marin" est devenu l'un des piliers de l'activité de l'école tant en nombre de sessions que de jours/agent effectivement déployés. L'école s'est donc adaptée pour répondre à la demande très forte de tous les partenaires en la matière.

Pour en savoir plus sur le catalogue des formations

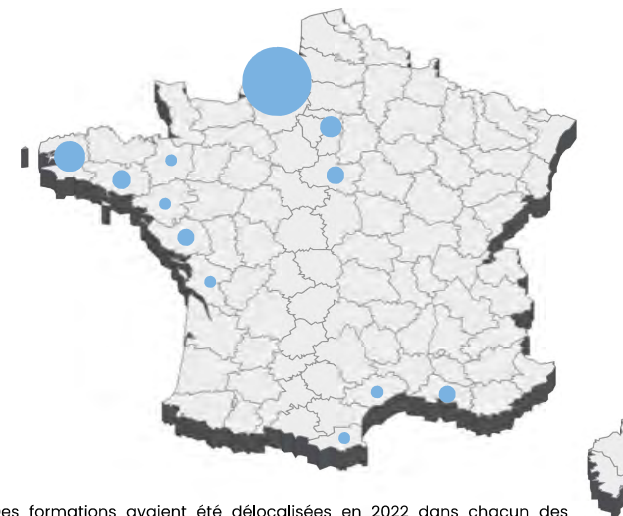


Le renfort d'un demi ETP en provenance de la douane en mars 2023 a permis d'ouvrir plus largement le catalogue à ce public. La présence de cet officier douanier de liaison permet également de détecter des synergies et des projets communs qui seront proposés dans le prochain COP de l'école.



L'école déploie des formations sur de très nombreux sites en essayant de couvrir au maximum l'ensemble des façades maritimes. Sans prendre en compte les formations assurées par des prestataires ou exécutées en distanciel, la répartition par département pour 2023 est représentée sur la carte suivante.

Répartition des formations sur le territoire métropolitain



Des formations avaient été délocalisées en 2022 dans chacun des départements et territoires ultra-marins, à l'exception de Wallis et Futuna. En 2023, les formations en présentiel sont localisées dans l'Hexagone. Le programme 2024 prévoit d'ores et déjà de couvrir la Corse et l'école reste attentive aux besoins ultra-marins.

Catalogue de contenus en ligne

MODULES DISPONIBLES EN E-LEARNING

Anglais technique maritime

Navire et marin

Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM-COLREG)

Accord relatifs aux pêches dans le Sud de l'Océan Indien (APSOI)

MODULES DISPONIBLES EN E-LEARNING COMPLÈTES PAR DES SESSIONS EN PRÉSENTIEL

Les fondamentaux de la police des pêches

Machines Marines - Volume 1

Bases de la stabilité des navires

Gestion des Aides à la Navigation Maritime (ATON)

Administration de la mer et du littoral

A titre d'exemple le module « socle police des pêches » a été suivi par 161 stagiaires et le module « anglais technique maritime » par 79 apprenants.

LA FORMATION INITIALE EN 2023

10 *administrateurs élèves suivent le parcours en première année*

 **EN SEPTEMBRE 2023**

élèves administrateurs suivent le parcours en deuxième année **11**

3 *élèves administrateurs issus de l'Ecole Polytechnique suivent la formation, l'un en première année, deux autres en seconde année.*

élèves étrangers suivent ce cycle de formation au titre de la coopération. **3**

12 *élèves internationaux sont sélectionnés pour le premier parcours « officier garde-côtes »*


Formation statutaire des agents de catégorie B et C

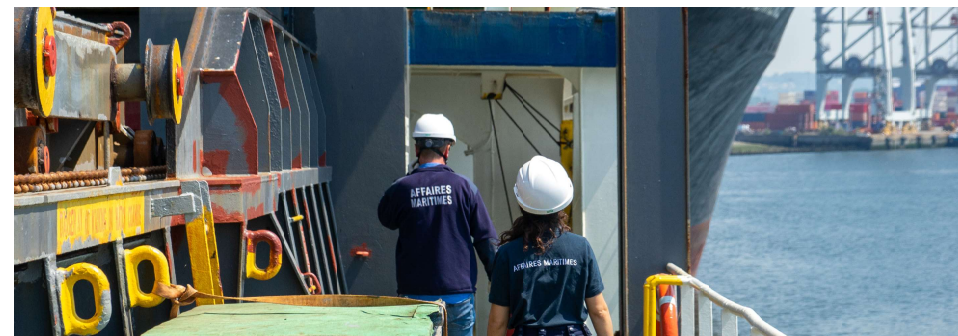
Les agents en formation statutaire bénéficient du module de maritimisation avec les stagiaires de formation continue. Ils suivent ensuite un parcours individualisé bâti en coordination avec les services employeurs au vu des postes tenus et des missions confiées sur la base du catalogue des formations continues déployées par l'école.

5
FORMATIONS
"MARITIMISATION"
EN 2023

EN 2023, 2 TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ONT ÉTÉ ACCUEILLIS À CE TITRE.

4ème année de spécialisation des ITPE

 En 2023, 2 ITPE ont terminé leur année de spécialisation à l'école et un ITPE est entré en formation en septembre.





Formation initiale des AAM

La maquette pédagogique a évolué pour laisser plus de place aux embarquements et aux enseignements méthodologiques (gestion de projet, négociation, analyse de risque, stratégie, accompagnement au changement...) et managériaux. L'approche est pragmatique et tournée vers des cas pratiques rencontrés dans les postes à pourvoir en sortie d'école.

Le référentiel de compétences est disponible sur le site intranet de l'école.



Nouveauté 2023

L'ÉCOLE EST OFFICIELLEMENT MEMBRE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DÉLIVRANT LE SOCLE COMMUN DE FORMATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette participation, effective depuis l'origine du projet, est désormais officialisée dans l'arrêté du 28 novembre 2023 aux côtés d'une vingtaine d'écoles partenaires.

ANIMATION DU RÉSEAU DE MENTORAT

Proposé dès la fin de la première année de scolarité pour accompagner au mieux les élèves dans leurs premiers pas professionnels.

Le dispositif de l'école expérimenté par les jeunes administrateurs des affaires maritimes a été décalqué par le ministère au profit des autres cadres supérieurs primo-affectés.

Les mentors maritimes suivent une formation à l'accompagnement et sont sensibilisés sur les aspects déontologiques du mentorat.

FORMATION « POST-PRISE DE POSTE »

Cette formation pour les primo-affectés de 2023, avec les autres jeunes cadres supérieurs du ministère, a été organisée par le Secrétariat Général, six mois après leur affectation.

POUR L'AVENIR, LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE NOVEMBRE 2023 A ACTÉ UNE RÉNOVATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES MARITIMES, LA CONSOLIDATION DE LA NOTE D'APTITUDE GÉNÉRALE, LA PERSONNALISATION DES PARCOURS ET DIVERSES MESURES D'AJUSTEMENT DE LA SCOLARITÉ MILITAIRE.

Ces projets favorisent les prises d'initiative et de responsabilité des élèves et ont un objet qui peut être social, environnemental, scientifique ou de rayonnement de l'administration de la mer.

PROSPECTIVE SUR LA FLOTTE OCÉANOGRAPHIQUE FRANÇAISE EN LIEN AVEC L'IFREMER



Les élèves ont participé à la réflexion menée par l'Ifremer au sujet de l'avenir de la flotte océanographique française. L'établissement scientifique a mandaté le groupe d'élèves pour animer une réflexion sur les partenariats publics privés envisageables pour les campagnes océanographiques.

À l'écoute de la communauté des chercheurs, en lien avec toutes les parties prenantes, le groupe projet a produit une grille d'analyse comportant des critères d'évaluation des partenaires potentiels, présentée et enrichie lors d'un grand séminaire organisé par l'institut à Plouzané en janvier 2024.

Les travaux des élèves devraient être insérés dans le rapport final de l'Etablissement.



LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE EN LIEN AVEC LE RECTORAT DE NORMANDIE :

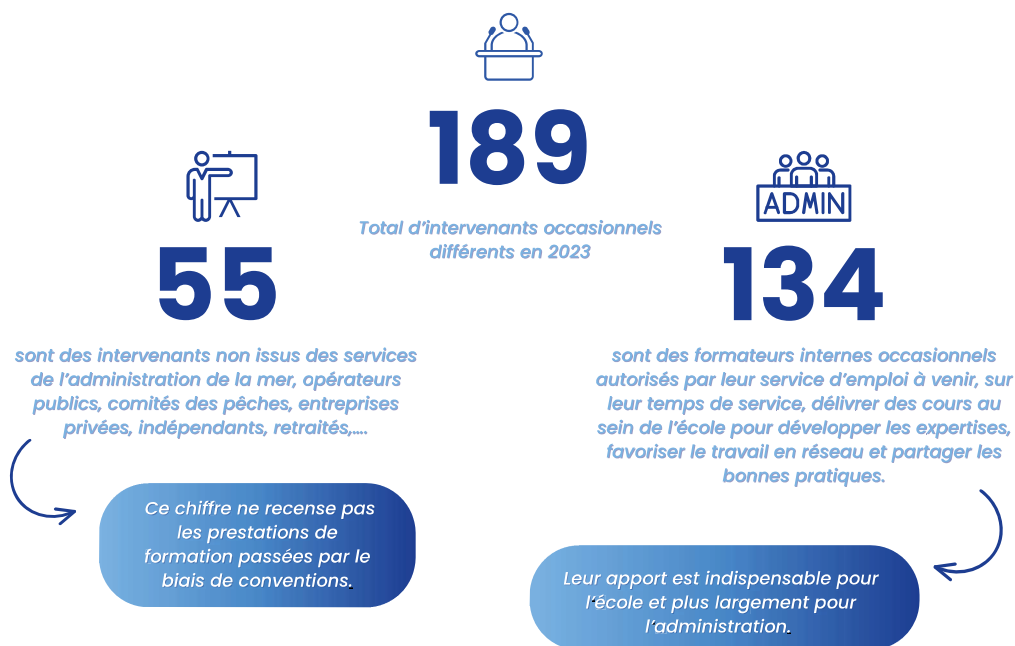
Pour la troisième année consécutive, les élèves ont animé la Cordée du Belem avec le collège Descartes du Havre. Ciblant la classe à enjeux maritimes, la cordée 2023 a permis de créer des liens avec les collégiens et de les mettre spécialement à l'honneur lors du baptême de la promotion Hélène et Philippe Viannay. Les élèves étaient ainsi chargés de lire les citations des deux résistants qui ont inspiré la promotion pour leur courage et leur altruisme.

ÉCHANGE ÉTUDIANT SUR L'ÉOLIEN MER EN LIEN AVEC LA COMMISSION NATIONALE DE DÉBAT PUBLIC



L'organisation d'un grand débat sur la politique maritime par les pouvoirs publics a été l'occasion pour les élèves de monter un projet de débat étudiant nommé « Parlons Vent » en articulation avec la Commission nationale du débat public. Rassemblant des étudiants de nombreuses écoles havraises, normandes et des Hauts de France, cet événement avait pour objet de sensibiliser les étudiants aux enjeux de la production d'énergie éolienne en mer. À travers des ateliers conçus avec le CEREMA, la CNDP, la préfecture maritime, la Ville du Havre, la Communauté d'Agglomération et la « Fabrique à projets » du ministère, une centaine d'étudiants a pu participer et donner son avis sur la planification spatiale maritime pour les éoliennes en mer. Les étudiants étaient invités à participer au débat public officiel qui se tenait le soir même en présence de la DGAMPA, de la DGEC et de la Préfecture de région Normandie. Les élèves ont également assuré la communication tout au long du projet vers les médias classiques et sur les réseaux sociaux assurant ainsi un rayonnement de l'école et de l'administration de la mer.

► LES INTERVENANTS



► QUALITÉ

L'école travaille au déploiement d'un système de management par la qualité. A ce stade, bien que celui-ci ne soit pas formalisé, l'école reste très attentive aux retours et aux pistes d'amélioration induites. Une enquête de satisfaction à chaud est lancée auprès des stagiaires et dans certains cas appropriés, une enquête de satisfaction à froid est lancée auprès des services d'emploi. Les retours sont systématiquement analysés et exploités.



Directeur de publication : Edouard PERRIER, directeur de l'ESPMER

Comité rédactionnel : Edouard Perrier, Sébastien Roux, Charles-Antoine Magnien, Maud Varin

Conception graphique : Candice LAFILAY, Maud VARIN

